

19 septembre 2014 - n° 10
140104

TRANSPARENCE DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE LA S.E.V. CONCERNANT L'ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES

Pour permettre au concédant d'exercer son droit à contrôle comptable en application de l'article 5 II de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 sur les Sociétés d'Economie Mixte et conformément à la concession d'aménagement du 17 décembre 2007, notamment son article 18, le concessionnaire doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération concédée et doit présenter chaque année au concédant, après actualisation, le bilan et le plan de trésorerie de ladite opération.

La collectivité souhaitant clôturer cette opération d'ici la fin de l'année 2014, le bilan prévisionnel au 31/12/14 a été établi dans cette optique.

Le bilan de l'EcoParc des Grandes Croisettes, arrêté au 31/12/2013, fait apparaître un poste de dépenses s'élevant à 1 531 K€ HT et un poste de recettes s'élevant à 960 K€ HT incluant le financement correspondant, soit une trésorerie cumulée négative de – 252 k€ HT.

La collectivité souhaitant clôturer cette opération d'ici la fin de l'année 2014, le bilan prévisionnel au 31/12/14 a été établi dans cette optique.

Ce bilan révisé s'équilibre en dépenses et en recettes (1 713 k€ HT) grâce à une participation de la collectivité.

Les participations se décomposent comme suit :

- une participation d'un montant de 369 520 € HT (participation au prix d'équilibre) ;
- une participation supplémentaire de 381 000 € HT, nécessaire afin d'équilibrer la clôture de l'opération.

LE CONSEIL

Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDE

- D'approuver le compte rendu annuel de la SEV concernant l'EcoParc des Grandes Croisettes ;
- D'approuver le bilan au 31/12/2013 et le plan prévisionnel de trésorerie révisé de l'EcoParc des Grandes Croisettes ;
- D'approuver le versement en 2014 d'une participation de 750 520 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Sorti au moment du vote :
V.Benoit - Président de la S.E.V.)



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David Valence
David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 19 septembre 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 26

Procurations..... 8

Absente excusée..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES (*arrivé au point n° 8 - procuration à Johann RUH*), Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Gina FILOGONIO, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christophe ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Bruno TOUSSAINT à David VALENCE
Caroline PRIVAT à M.José LOUDIG (*sauf pour le point n° 4 adopté en fin de séance*)
Roselyne FROMENT à Françoise LEGRAND
Isabelle de BECKER à Marc FRISON-ROCHE
Ouseynou SEYE à Nicolas BLOSSE
Sabriya CHINOUNE à Mustafa GUGLU
Pierre JEANNEL à Claude KIENER
Michel CACCLIN à Ramata BA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
